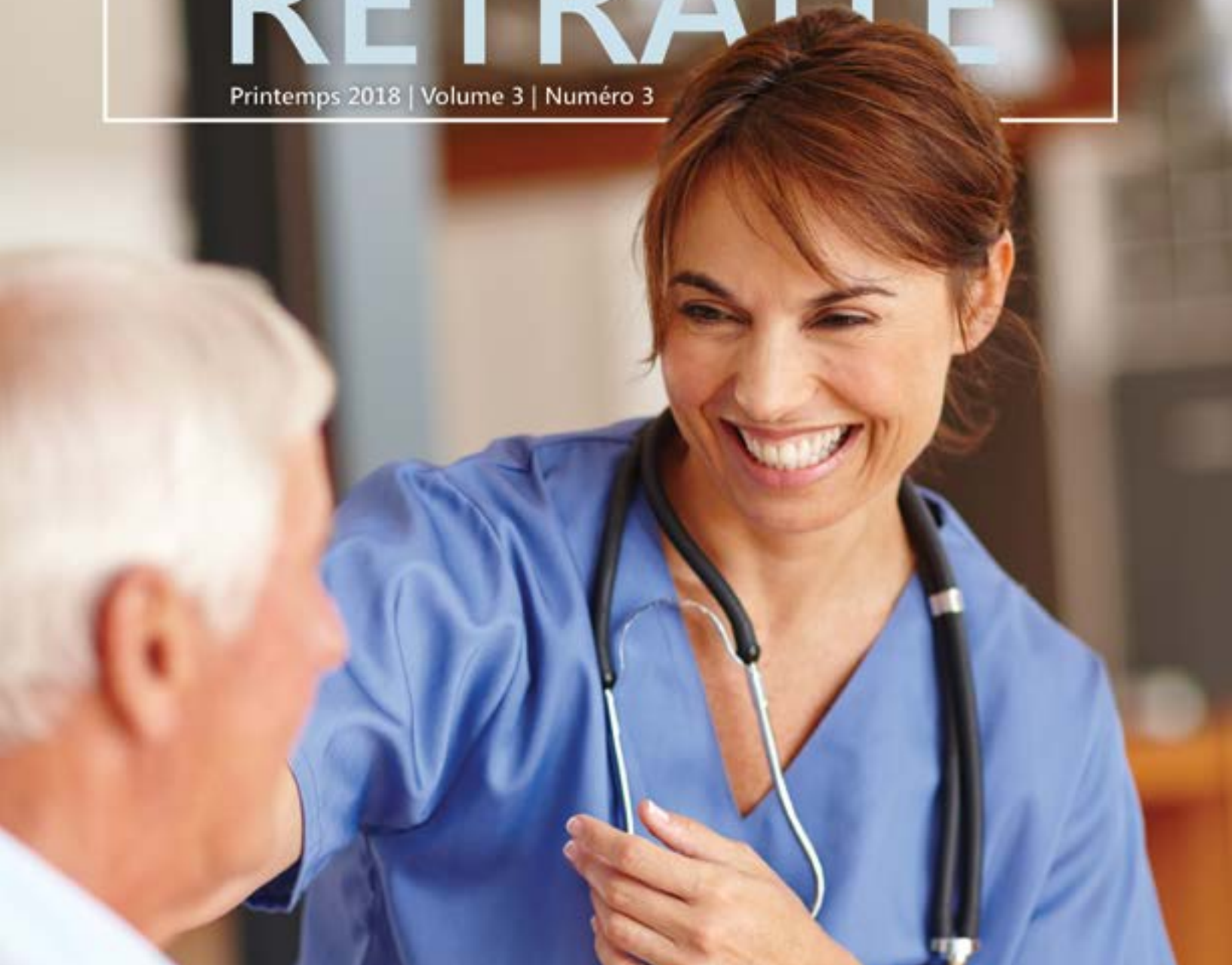


# INFO- RETRAITE

Printemps 2018 | Volume 3 | Numéro 3



1 AUGMENTATION  
DES PRESTATIONS  
DE PENSION

MODIFICATIONS  
AU TEXTE DU  
RÉGIME

2 CHOISIR LA  
FORME DE  
PENSION QUI  
CONVIENT LE  
MIEUX À VOTRE  
SITUATION

3 NOUVEAU  
CALCULATEUR  
DE PENSION

5 RAPPORT  
SUR LES  
PLACEMENTS

7 CONSEILS À  
L'INTENTION  
DES RETRAITÉS

## COORDONNÉES

**PAR LA POSTE :**  
**Conseil des fiduciaires du RRP-CES**  
a/s de Vestcor  
C.P. 6000  
Fredericton  
(Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

**PAR TÉLÉPHONE:**  
1-800-561-4012 (sans frais)  
506-453-2296 (Fredericton)

**COURRIEL :** [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org)

ISBN 978-1-4605-1333-0

# OCTROI D'UNE AUGMENTATION DES PRESTATIONS ENCORE UNE FOIS EN 2016

Le conseil des fiduciaires a le plaisir de vous annoncer qu'en raison de l'excellent rendement des placements en 2016, il a pu de nouveau accorder une augmentation des prestations conformément à la politique de financement du Régime (mesures 2 à 4). Cette augmentation est similaire à celle octroyée à la fin de l'année 2015 dont il a été question dans le bulletin de novembre 2017.

Elle ne s'applique pas à tous les participants. Les prestations accumulées jusqu'à la fin de 2016 de tous les participants sont recalculées. Cependant, dans certains cas, ce nouveau calcul ne se traduira pas par une prestation plus élevée. Donc, les prestations ne changeront pas. Les prestations des participants ne seront jamais réduites à la suite du nouveau calcul.

Vestcor informera directement par écrit les participants dont les prestations changeront.



## MODIFICATIONS AU TEXTE DU RÉGIME

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification du Régime. Le conseil des fiduciaires aimerait donc vous informer des modifications apportées aux documents constitutifs suivants :

la politique de financement – les modifications apportées à la section III (Gestion des risques) et à la section V (Plan de redressement du déficit de financement) de la politique de financement, qui étaient strictement administratives et visaient à clarifier les sections, ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 27 février 2018.

l'énoncé des politiques de placement – des modifications ont été apportées pour refléter les changements au portefeuille de référence de l'énoncé des politiques de placement à la suite d'une récente étude sur l'actif et le passif. Ces modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 5 février 2018.

Les versions mises à jour de la politique de financement et de l'énoncé des politiques et des objectifs de placement du régime de CES peuvent être consultées sur le site Web suivant : [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces)

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et vise à fournir de l'information au sujet du Régime. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

# CHOISIR LA FORME DE PENSION QUI CONVIENT LE MIEUX À VOTRE SITUATION

Vous avez le choix entre cinq formes de pension au moment de prendre votre retraite. Vous recevrez des prestations jusqu'à la fin de votre vie, peu importe la forme que vous choisirez. Cependant, les formes optionnelles de pension varient selon le versement des prestations de survivant :



## RAPPELEZ-VOUS :

Il est extrêmement important de choisir la forme qui convient le mieux à votre situation. Dès que vous commencerez à toucher votre pension, vous ne pourrez rien changer.

### PENSION VIAGÈRE AVEC GARANTIE DE 5 ANS

Si vous décédez avant de recevoir 60 versements mensuels, les paiements continuent d'être versés au bénéficiaire que vous avez désigné ou à votre succession (montant forfaitaire) selon le cas, jusqu'à ce que tous les 60 versements mensuels soient versés.

### PENSION VIAGÈRE AVEC GARANTIE DE 10 ANS

Si vous décédez avant de recevoir 120 versements mensuels, les paiements continuent d'être versés au bénéficiaire que vous avez désigné ou à votre succession (montant forfaitaire) selon le cas, jusqu'à ce que tous les 120 versements mensuels soient versés.

### PENSION COMMUNE ET DE SURVIVANT À 60 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite) est toujours vivant, il recevra 60 % de votre pension viagère pour le reste de sa vie.

### PENSION COMMUNE ET DE SURVIVANT À 75 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite) est toujours vivant, il recevra 75 % de votre pension viagère pour le reste de sa vie.

### PENSION COMMUNE ET DE SURVIVANT À 100 %

Si vous décédez et que votre conjoint (au moment de votre retraite) est toujours vivant, il recevra 100 % de votre pension viagère pour le reste de sa vie.

Un rajustement sera appliqué à votre pension si vous choisissez une autre forme que la pension viagère avec garantie de 5 ans. Le rajustement tient compte du fait que le Régime pourrait finir par verser des prestations plus élevées à votre décès.



# NOUVEAU CALCULATEUR DE PENSION VESTCOR

## À COMBIEN S'ÉLÈVERA MA PENSION DU RRP-CES?

En quelques étapes simples, notre **nouveau calculateur d'estimation de la pension amélioré** peut vous donner un aperçu de la prestation de pension mensuelle que vous recevrez à votre retraite.

Pour estimer le montant de votre pension du RRP-CES, vous aurez besoin de renseignements de votre plus récent état des prestations de retraite de l'employé(e).

ÉTAPE UN

Sélectionnez votre régime de pension.



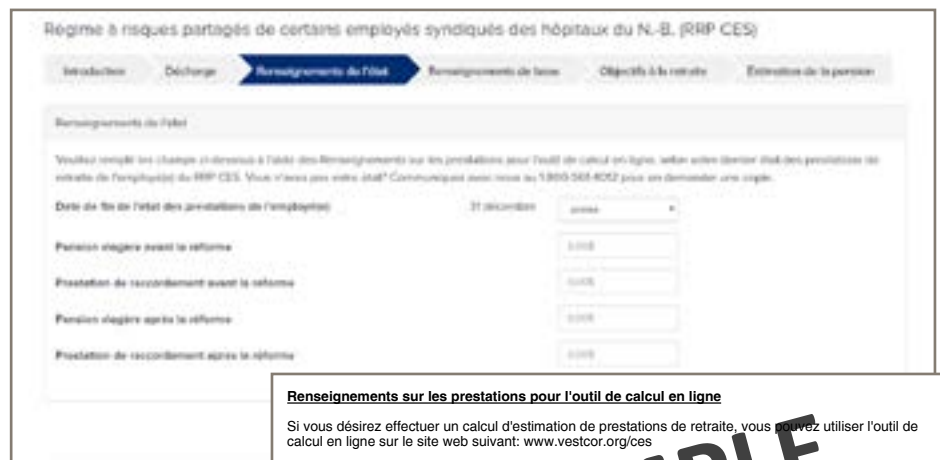
ÉTAPE DEUX

Lisez l'introduction et acceptez l'avis de non-responsabilité.



ÉTAPE TROIS

Indiquez les renseignements suivants de votre état des prestations :



Ces renseignements se trouvent dans la section « Renseignements sur les prestations pour l'outil de calcul en ligne » de votre plus récent état de prestations de retraite de l'employé du RRP-CES. Vous n'avez pas une copie de votre état des prestations? Communiquez avec Vestcor pour en demander une.

### Renseignements sur les prestations pour l'outil de calcul en ligne

Si vous désirez effectuer un calcul d'estimation de prestations de retraite, vous pouvez utiliser l'outil de calcul en ligne sur le site web suivant: [www.vestcor.org/ces](http://www.vestcor.org/ces)

**Veillez noter que l'outil de calcul en ligne est conçu de façon à ce que vous puissiez entrer les renseignements ci-dessous afin d'effectuer une estimation de prestations de retraite:**

|  |                  |
|--|------------------|
| 1) Date de fin de l'état des prestations de l'employé(e) | 31 décembre 2017 |
| 2) Pension viagère avant la réforme                      | \$30,670.70      |
| 3) Prestation de raccordement avant la réforme           | \$9,002.25       |
| 4) Pension viagère après la réforme                      | \$6,867.77       |
| 5) Prestation de raccordement après la réforme           | \$1,843.20       |



## ÉTAPE QUATRE

Indiquez les renseignements de base suivants :

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. (RRP CES)

Introduction Décharge Renseignements de l'état **Renseignements de base** Objectifs à la retraite Estimation de la pension

Renseignements de base

Veuillez entrer les renseignements suivants.

Date de naissance: [mois] [année] [jour]

Salaires annuel brut actuel (avant impôts et autres déductions): [montant]

Pourcentage des heures travaillées à temps plein: [pourcentage]

Précédente Suivant

## ÉTAPE CINQ

Indiquez vos objectifs de retraite et calculez!

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. (RRP CES)

Introduction Décharge Renseignements de l'état Renseignements de base **Objectifs à la retraite** Estimation de la pension

Objectifs à la retraite

Veuillez entrer les renseignements suivants.

Dernier jour de travail prévu: [mois] [année] [jour]

Date de début de la pension: [mois] [année]

[18 ans] [0 mois]

(Vos données seront ajoutées à la date de début de la pension à l'aide des services de l'âge (indiqués).)

## EXAMINEZ VOTRE ESTIMATION

VESTCOR Calculateur d'estimation de la pension

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. (RRP CES)

Introduction Décharge Renseignements de l'état Renseignements de base Objectifs à la retraite **Estimation de la pension**

Estimation de la pension

**Pension mensuelle brute payable (avant les retenues)**

Calcul fondé sur le 31 juillet 2018 comme date de cessation d'emploi et le 1 août 2018 comme date de début de la pension.

Pension mensuelle après l'âge de 65 ans

1 254,56 \$

Sommaire

Sommaire des résultats

Facteur de réduction pour retraite anticipée

Date de début de la pension: Juillet 2018

Service avant le 1<sup>er</sup> juil. 2012: 600%

Le calculateur en ligne vous donnera une estimation de votre future prestation de pension du RRP-CES en fonction des renseignements que vous avez fournis.

Si vous allez bientôt prendre votre retraite, nous vous encourageons à communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor afin d'obtenir une estimation officielle de votre pension.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Au sujet de votre pension du RRP-CES, veuillez visiter le site [vestcor.org/CES](http://vestcor.org/CES) ou contacter Vestcor au 1-800-561-4012.

Obtenez une estimation de votre pension dès aujourd'hui!  
[vestcor.org/CES](http://vestcor.org/CES)

# RAPPORT SUR LES PLACEMENTS

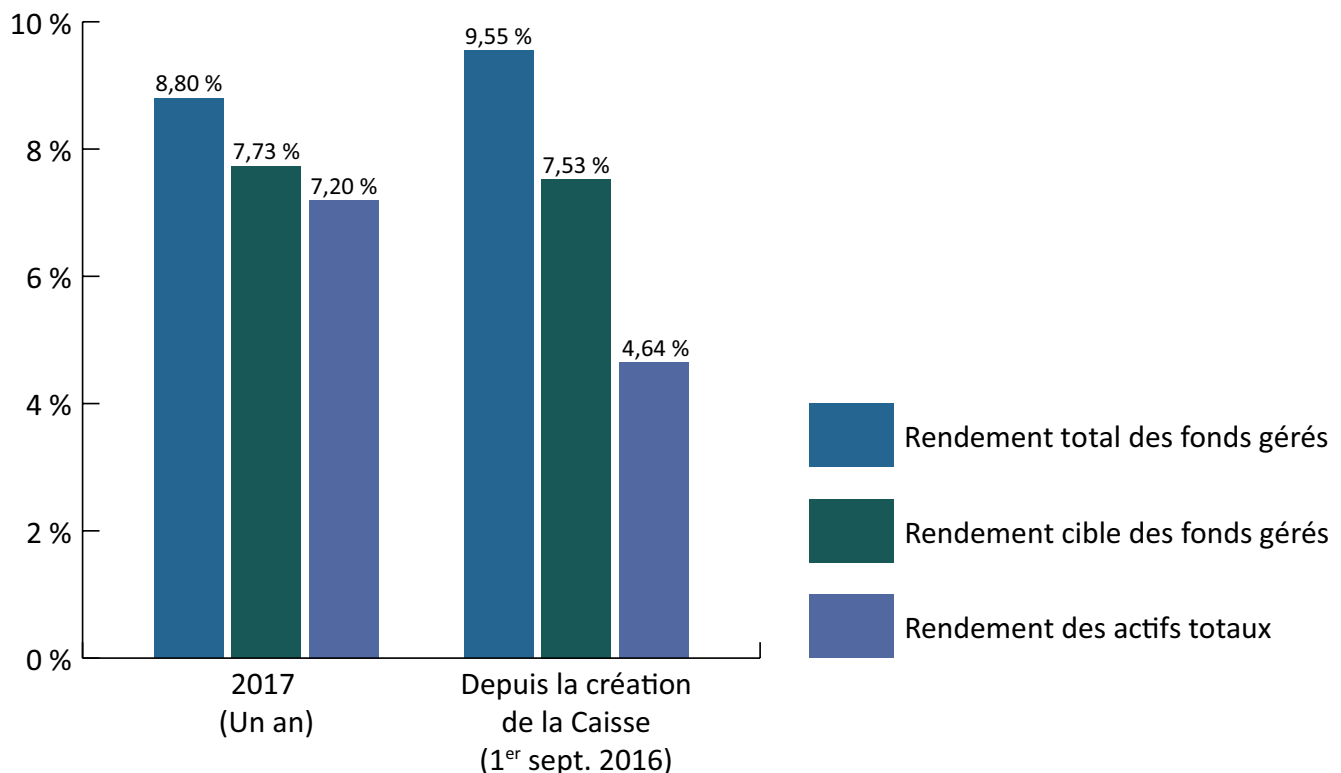
## RENDEMENT DES PLACEMENTS

Nous sommes heureux d'annoncer que le rendement brut du RRP-CES pour la deuxième moitié de 2017 se monte à 4,13 %. Le rendement annuel s'élève donc à 8,80 % pour la période terminée le 31 décembre 2017. Les rendements à plus long terme, soit celui annualisé sur quatre ans est donc environ 7,62 % et celui annualisé sur dix ans est 5,98 %. Ces derniers dépassent les objectifs de placement décrits dans l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement actuel, soit « un taux réel de rendement d'au moins 3,0 %, déduction faite des frais, et un rendement nominal de 5,5 %, déduction faite des frais, fondés sur un calcul annualisé sur des périodes mobiles de quatre ans ».

Toutes les catégories d'actifs ont produit des rendements totaux forts au cours de l'année, auxquels ont contribué en particulier les stratégies des marchés privés (l'immobilier et l'infrastructure) et les actions ordinaires. Malgré la volatilité soutenue des taux d'intérêt au cours de la deuxième moitié de l'année, les portefeuilles de titres à revenu fixe ont aussi apporté une contribution positive aux rendements totaux de l'année complète.

La gestion active des placements exercée par Vestcor a beaucoup contribué aux rendements du portefeuille durant l'année, soit 1,07 % de plus que le portefeuille de référence pour les actifs gérés par Vestcor pour 2017.

## RENDEMENT NOMINAL - ANNUALISÉ POUR DES PÉRIODES DE PLUS D'UN AN



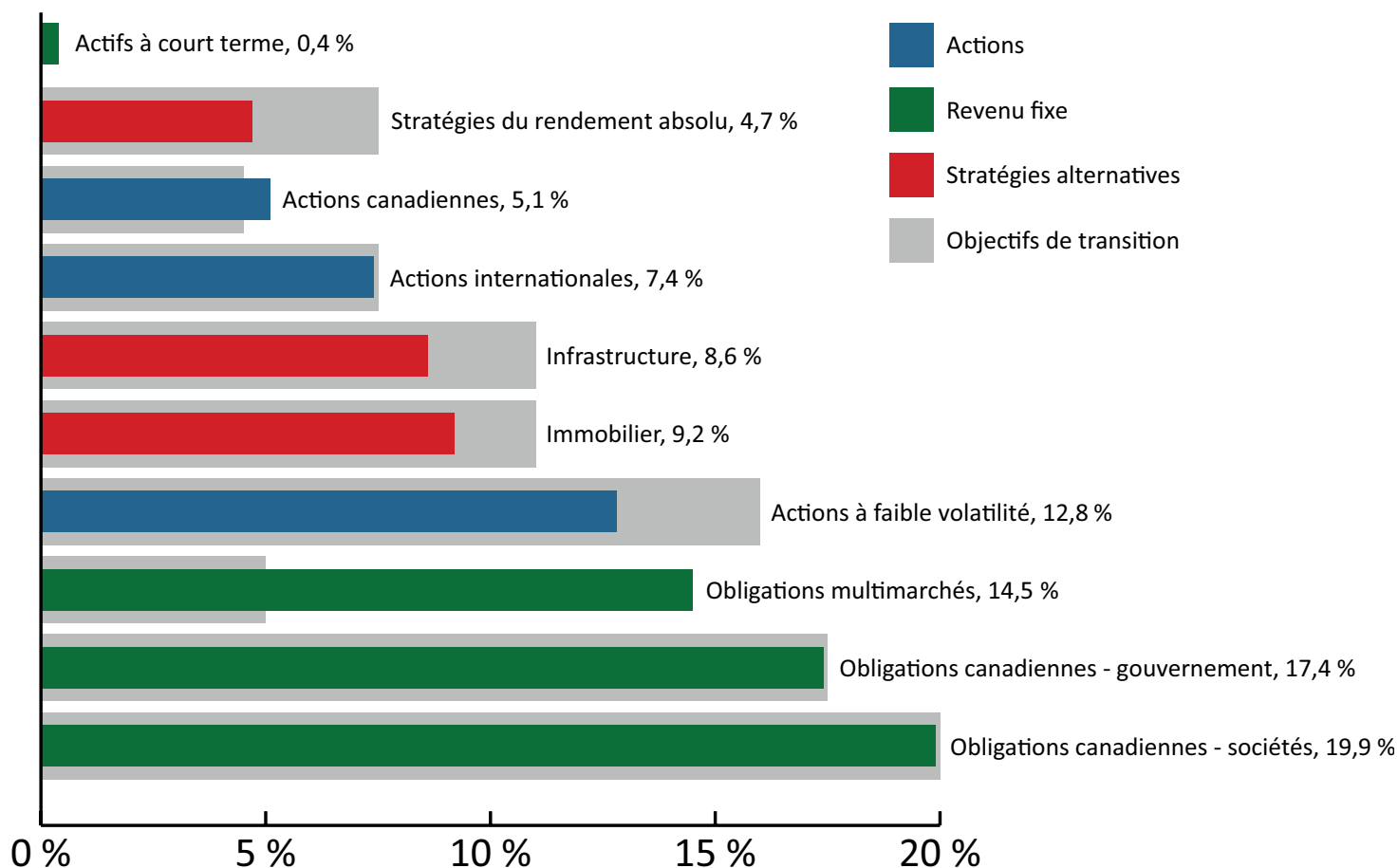
# RAPPORT SUR LES PLACEMENTS

## ACTIFS DE PLACEMENT

Comme il fut noté dans le bulletin d'automne 2017, le transfert des actifs du RRP-CES des anciens gestionnaires des placements externes à Vestcor continue de suivre le plan de transfert recommandé pour les actifs restant, approuvé par le conseil en août 2017.

La transition définitive de la nouvelle composition de l'actif pourrait prendre jusqu'à un an. La composition de l'actif en date du 31 décembre 2017 comparé à la nouvelle composition de l'actif cible était :

### COMPOSITION DE L'ACTIF - 31 DÉCEMBRE 2017



La juste valeur des actifs du RRP-CES au 31 décembre 2017 s'établissait à 2,065 milliards de dollars (dont 1,765 milliards ou 85,5 % ont été transférés aux stratégies de placement de Vestcor), soit 63 millions de dollars de plus par rapport à la juste valeur au 30 juin 2017.

Visitez [www.vestcor.org/miseajourdumarche](http://www.vestcor.org/miseajourdumarche) pour plus de renseignements.

# CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS



## DEVIEZ-VOUS DE L'IMPÔT L'ANNÉE DERNIÈRE?

Si vous deviez de l'argent au cours des dernières années après avoir produit votre déclaration de revenus, vous pourriez envisager d'accroître le montant d'impôt à retenir de votre paiement de pension mensuel. Vous pourrez réduire ainsi le montant dû lorsque vous produirez votre déclaration de revenus l'an prochain.

C'est très facile à faire. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire Demande de retenue d'impôt qui se trouve sur le site Web de Vestcor à [vestcor.org/impot](http://vestcor.org/impot) ou nous appeler au 1-800-561-4012 et nous vous enverrons un formulaire par la poste.



## LE NOUVEAU SITE WEB VESTCOR.ORG

- Un tout nouveau site Web visant à offrir une expérience conviviale
- Un calculateur d'estimation de la pension nouveau et amélioré
- Trouvez rapidement et facilement les formulaires de demande relatifs à votre régime de pension grâce à notre nouvelle fonctionnalité de recherche
- Téléchargez les livrets des participants, les documents constitutifs, les résultats financiers, etc.
- Inscrivez-vous pour recevoir les versions électroniques des bulletins

